



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le dix février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : -2 février 2026

Membres présents :

M. MAGNOUX André, Mme VIALLE Anne-Marie, M. CONDEMINE Jérôme, Mme RATELADE Valérie, M. GIRARD Christian, M. SAUSSAC Cyril, M. BARTHELEMY Olivier, M. DA SILVA Carlos, Mme BARTIN Marie-Elisabeth, M. FAURE Fabrice.

Membres absents avec pouvoir :

- Mme DE VASCONCELOS Stéphanie pouvoir à M. CONDEMINE Jérôme
- M. CHORDA Marco pouvoir à M. MAGNOUX André
- Mme GIANGRECO-BROC Malory pouvoir à Mme BARTIN Marie-Elisabeth
- Mme BURIAS Céline pouvoir à M. GIRARD Christian

Secrétaire de séance : Mme VIALLE Anne-Marie

Nombre de membres :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

14_26 AVENANT AU BAIL A FERME – PARCELLE ZK 86 « CHANIAT »

Monsieur le Maire, rappelle aux membres présents que la commune loue la parcelle ZK 86, à Monsieur CROZE Vincent, agriculteur.

Suite à la modification de la contenance de la surface louée, il convient de régulariser la surface de ladite parcelle.

- Surface louée actuellement : 4 ha 36 a 60 ca
- Surface enlevé par le projet TOTEM France 106.25 m2 (arrondi à 110 M2)
- Surface régularisée : 4 ha 35 a 50 ca

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu les articles L2121-29 , L2121-1 et suivants, R2121-9 à R2121-100 du Code
Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L.411-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime,

Vu le PLUi

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE

Article 1 : L'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant
n°01 avec le preneur pour régulariser.

Au registre sont les signatures

A Malintrat, 13 avril 2026

Le Maire,

André MAGNOUX



La secrétaire,

Mme VIALLE Anne-Marie